



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.1.2

N° de la demande : 2007-1573
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie B.1.2 (Nouvelle source d'approvisionnement d'un titulaire différent)
Produit : Farine de gluten de maïs de qualité technique Prairie Gold
No d'homologation : 28808
Matière active (m.a.) : Gluten de maïs à 100 %
No de document de l'ARLA : 1699481

Contexte

La farine de gluten de maïs de qualité technique Prairie Gold 60 % (Prairie Gold 60% Corn Gluten Meal Technical; n° d'homologation 27490) contenant du gluten de maïs à 100 % est homologuée depuis 2003.

But de la demande

Cette demande vise l'homologation d'une nouvelle source de farine de gluten de maïs de qualité technique.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : Gluten de maïs
Nom chimique : s. o.

Propriétés de la farine de gluten de maïs de qualité technique Prairie Gold.

Propriété	Résultats
Couleur et état physique	Solide jaune
Concentration nominale	100 %
Odeur	Faible odeur de céréales
Masse volumique	0,5 à 0,6 g/cm ³
Pression de vapeur	s. o.
pH	s. o.
Solubilité dans l'eau	Non soluble
Coefficient de partage n-octanol-eau	s. o.

Les exigences en matière de données sur la chimie du produit sont remplies.

Évaluations sanitaire et environnementale

Le profil des risques que pose la farine de gluten de maïs de qualité technique Prairie Gold pour la santé et l'environnement devrait être semblable à celui de la source de gluten de maïs de qualité technique homologuée à l'origine.

Pour des considérations relatives à l'homologation spécifique par produit (protection des données; voir la circulaire à la profession T-1-249, *Homologation spécifique par produit et droits de propriété sur les données*), aucune autre étude n'est requise.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour les matières actives de qualité technique.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que la farine de gluten de maïs de qualité technique Prairie Gold est admissible à l'homologation complète.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

1410559	Chemistry Requirements for the registration of a TGAI, DACO: 2.1
1410560	Manufacturing Methods for the TGAI, DACO: 2.11
1410561	Specifications, DACO: 2.12
1410562	Preliminary Analysis, DACO: 2.13
1410563	2006, Corn Products International, Standard Methods of Analysis: Moisture - (Meter), DACO: 2.13.1
1410564	2005, Corn Products International, Standard Methods of Analysis: Protein, Combustion to Elemental Nitrogen, DACO: 2.13.1
1410565	2007, Certificate of Analysis, DACO: 2.13.3
1410566	DACO: 2.14,2.15,2.16

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.